



Schweizerischer Gemeindeverband  
Association des Communes Suisses  
Associazione dei Comuni Svizzeri  
Associaziun da las Vischnancas Svizras

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la  
communication DETEC  
CH-3003 Berne

Transmis par email à :  
[konsultationen@bav.admin.ch](mailto:konsultationen@bav.admin.ch)

Berne, le 10 juillet 2020

## **Loi urgente sur le soutien des transports publics durant la crise de la COVID-19 Prise de position de l'Association des Communes Suisses**

Madame la Conseillère fédérale,  
Madame, Monsieur,

Par courrier du 2 juillet 2020, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication nous a soumis pour consultation le projet de loi urgente sur le soutien des transports publics durant la crise de la COVID-19. Nous tenons à vous remercier de nous avoir donné l'occasion d'exprimer notre point de vue au nom des 1600 communes affiliées à l'Association des Communes Suisses (ACS).

### **Remarques générales**

La pandémie qui a placé la Suisse dans une situation extraordinaire le 16 mars dernier a eu de lourdes répercussions notamment sur le secteur des transports publics (TP). L'ACS salue la volonté du Conseil fédéral de soutenir financièrement et de soulager les TP tributaires du soutien des pouvoirs publics pour faire face aux pertes de recettes grâce à des mesures cibles.

La Confédération a fait face à cette crise sanitaire de manière adéquate en s'appuyant sur une structure fédéraliste forte et réactive. Les communes ont montré dans cette crise une capacité de réaction rapide, en répondant aux besoins locaux variés sur l'ensemble du territoire. Elles ont été un partenaire solide également dans les moments difficiles. Le rôle essentiel des communes en tant qu'autorités décentralisées de proximité et leurs intégrations dans les organes cantonaux de conduite ont permis une gestion coordonnée et adaptée à cette crise. Il est donc important, à l'avenir également, d'intégrer les communes dans les plateformes de gestion de crise et de les tenir informées, notamment via l'ACS en tant qu'Association faitière, de toutes les mesures en amont.

### **Précisions sur le domaine d'expertise et remarques complémentaires**

La loi fédérale urgente prévoit des mesures temporaires pour le transport régional de voyageurs, le trafic local, le fret ferroviaire et le financement de l'infrastructure ferroviaire. L'ACS limite son évaluation au trafic local et donc à la participation forfaitaire unique de la Confédération aux déficits subis par les entreprises de transports en trafic local durant l'année 2020 afin de soulager les cantons et les communes. L'ACS salue cette participation sous la forme d'un forfait unique, fixé à 100 millions de francs, et versé à fonds perdus plutôt que sous forme de prêt. L'ACS émet toutefois une réserve sur la somme fixée qui se base uniquement sur des estimations et qui devrait, en cas de poursuite de la baisse de la demande due notamment à une recrudescence du nombre de cas (deuxième vague), être réévaluée en fonction des besoins concrets vraisemblablement estimables à partir du 31 mai 2021.

L'ACS profite de cette occasion pour réitérer le besoin d'examiner les demandes d'indemnité en cas de réduction d'horaire de travail (RHT) pour le personnel municipal. Le besoin de préserver les emplois et d'éviter les licenciements à court terme, consécutifs à un recul temporaire de la demande, est une réalité économique qui s'applique également aux communes. C'est le cas dans ce contexte des entreprises de transport communales, notamment affectées aux écoles.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Association des Communes Suisses**

Président

Directeur



Hannes Germann  
Conseiller aux Etats

Christoph Niederberger